



Parc d'activités de St Porchaire
29, rue Lavoisier
79 300 BRESSUIRE
Tél : 05.49.80.34.71 – Courriel : svl79@svl79.fr

Comité Syndical Du 10 décembre 2025

Procès-Verbal

Le 10 décembre 2025, à 18H00, le comité du Syndicat, dûment convoqué par Mme la Présidente par lettre en date du 17 novembre 2025, s'est assemblé dans l'amphithéâtre du Pôle Environnement de la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais, sous la présidence de Mme Dominique REGNIER.

Présents (32 Titulaires et Suppléants) :

AIRAUD Léopold, BILLY Jacques, MOREAU Jean-François, BODIN Jean-Pierre, BOISSONOT Jany, BREBION Thierry, BUREAU Pierre, CAILTON Sandra, CHARTIE Michel, DUBOIS Michel-Pierre, FAZILLEAU Stephane, FREROT Jean-Pierre, FROGER Benoit, GUILLOTEAU Guy, GUILLOTEAU Michel, MERCERON Éric, MERLET Jean-Marie, MICHENAUD Nicolas, MORIN Pierre, NOURISSON-ENOND Maryse, POIRIER Pascal, QUINTY Tony, REGNIER Dominique, RENAULT Claire, ENOND Freddy, VRIGNAULT Marie-Claude, DECESVRE Thierry, DUGAS Luc-Jean, MERLIN Delphine, MERCERON Jean-Marie, MORICEAU Roland, PUIZON Frédéric.

Pouvoirs (3) :

FERCHAUD Jean-Noël pouvoir à CHARTIE Michel, LAGOGUEE Pascal pouvoir à MORICEAU Roland, COTILLON Nicole pouvoir à REGNIER Dominique.

Absents-Excusés :

BARBOT Guyène, BONNIN Luc, COTILLON Nicole, DELUGEAU Sandrine, ECHASSERIAU Viviane, FERCHAUD Jean-Noël, GABILLY Pascal, MARTIN Claudine, GAUTHIER Patrice, RAMBAUD Alexandre, RAMBAUD Luc, SOURISSEAU Jacques, THIBAUDEAU Rodolph, TRICOT Dominique, BONNET David, DALLEY Sylvain, MATHE Christophe, GUERIN Patrick, GRIMAULT Willy.

Nombre de voix	
Nombre de membres en exercice	52
Nombre de membres présents	32
Nombre de suffrages exprimés	35

Le quorum étant atteint, le Comité peut délibérer.
M. GUILLOTEAU Michel est désigné comme secrétaire de séance.

1 – Adoption du Compte-rendu de la réunion du 4 Juin 2025

Le compte-rendu de la réunion du 4 Juin 2025 a été envoyé à tous les délégués. Madame la Présidente demande si les délégués ont des remarques sur ce dernier.

Le compte-rendu du Comité Syndical du 4 juin 2025 est adopté à l'unanimité.

2 – Liste des décisions du Bureau

Madame la Présidente présente aux membres du Comité la liste des décisions prises par le Bureau depuis la dernière réunion du Comité :

- Attribution de subventions dans le cadre de la solidarité internationale :
 - Association « la Poule aux Enfants ».
- Attribution du marché « Renouvellement de canalisations d'eau potable à Bouillé Saint Paul » à l'entreprise STURNO.
- Proposition de financement pour la desserte en eau potable des villages :
 - La Pommaire – LA FORET SUR SEVRE.
 - La Bernardière – LA CHAPELLE ST LAURENT
 - Le Châtaigner – BOISME
 - Le Grenouillon – BOUILLE LORETZ
 - La Joselière – BRETIGNOLLES
- Cession du terrain de l'ancienne déchetterie de Boismé à la Commune.
- Signature d'un emprunt auprès de la Banque des Territoires pour les travaux du réservoir de Sanzay, pour un montant de 3 M€.
- Convention pour la mutualisation de la formation des agents du SVL avec la Communauté d'Agglomération du Bocage Bressuirais.

3 – Décision Modificative n°1

Madame la Présidente informe le comité syndical qu'un virement de crédits a été réalisé fin novembre 2025 pour procéder au paiement d'une facture pour le renouvellement de matériel de télégestion, non prévu initialement au Budget Primitif 2025.

Ce virement a été réalisé à partir des crédits inscrits au compte Dépense Imprévues d'Investissement. Afin de régulariser la situation, il convient donc de réaliser la Décision Modificative n°1 détaillée ci-dessous :

020 – Dépenses imprévues d'investissement	- 50.000 €
21561 / 2597 – Matériels d'exploitation	50.000 €

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,
➡ **ADOpte la Décision Modificative n°1 décrite ci-dessus.**

4 – Contre-Valeurs redevances Agence de l'Eau

Au vu des taux de redevances Agence de l'Eau 2026, le Comité Syndical doit voter les tarifs des contre-valeurs appliqués aux abonnées du SVL. Les tarifs à voter sont les suivants :

- Contre-valeur redevance prélèvement.
- Contre-valeur performance des réseaux d'eau potable.

1. Contre-Valeur redevance prélèvement :

Pour 2026, les tarifs votés par l'Agence de l'Eau sont les suivants :

- Prélèvement d'eau en zone 1 (Loire) : 0,0337 €/m3 prélevé.
- Prélèvement d'eau en zone 2 (Cébron, Ligaine) : 0,0575 €/m3 prélevé.

Au vu des rendements des différentes usines, et du rendement du réseau de distribution, le Bureau du SVL propose au Comité Syndical de **fixer la Contre-Valeur redevance prélèvement à 0,07 €/m3 pour l'année 2026.**

Cette contre-valeur est facturée et encaissée par le Concessionnaire, et reversée à la collectivité pour permettre le paiement de ces taxes à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

✍ **ADOpte le tarif de 0,07 €/m3 pour la Contre-Valeur de la redevance prélèvement pour l'année 2026.**

2. Contre-Valeur redevance performance Eau Potable :

La redevance Performance Eau Potable 2026 sera facturé par l'Agence de l'Eau au SVL sur la base de la formule ci-dessous :

Redevance Performance Eau Potable 2026 = Volumes facturés 2026 * Taux 2026 * Coeff. modulation 2026.

Pour 2026, le taux voté par l'Agence de l'Eau est de 0,10 €/m3.

Le Coefficient de modulation 2026 pour le Syndicat du Val de Loire sera de 0,20 (plus faible possible), puisque le réseau du SVL présente des pertes en eau très faibles et une très bonne connaissance patrimoniale.

Le Bureau propose donc au Comité Syndical de **fixer la Contre-Valeur Performance Eau Potable à 0,02 €/m3 pour l'année 2026.**

Cette contre-valeur est facturée et encaissée auprès des abonnés par le Concessionnaire, et reversée à la collectivité pour permettre le paiement de cette redevance à l'Agence de l'Eau.

Après en avoir délibéré, le Comité Syndical, à l'unanimité,

✍ **ADOpte le tarif de 0,02 €/m3 pour la Contre-Valeur de la redevance performance Eau Potable pour l'année 2026.**

5 – Débat d'Orientations Budgétaires 2026

Mme la Présidente présente aux membres du Comité le rapport sur les orientations budgétaires 2026 (voir document joint).

Chiffres Clés du Débat d'Orientations Budgétaires :

- Hausse de l'abonnement ordinaire de 4 € pour 2026
- Hausse de 4 centimes du m3 ordinaire et de 5 centimes du m3 industriel pour 2026.
 - > Hausse de 2,6 % de la facture 120m3 TTC pour 2026.
- Recherche d'une épargne brute annuelle de 4 Millions d'Euros.
- Près de 25 M€ d'investissements en 5 ans.
- Un financement par emprunt à hauteur de 26 % des investissements.
- Une durée de désendettement contenue à moins de 4 ans en 2029.

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✍ **APPROUVE les orientations budgétaires qui viennent de lui être présentées en vue de l'élaboration du BP 2026.**

6 – Fixation du prix de l'eau pour 2026

Propositions du Bureau Syndical :

Lors de la réunion du Bureau Syndical du 12 Novembre 2025, les Elus ont étudié différentes perspectives financières et plusieurs hypothèses de révision du prix de l'eau pour l'année 2026.

Après en avoir délibéré, le Bureau propose au Comité Syndical une évolution des tarifs comme ci-après pour l'année 2026 :

- **Augmentation du 4 € HT par an pour l'abonnement ordinaire.**
- **Augmentation de 4 centimes du m3 ordinaire et de 5 centimes du m3 industriel.**

	Tarif 2025 HT	Tarif 2026 HT
- Abonnement ordinaire :	40,00 € / semestre 1 42,00 € / semestre 2	42,00 € / Semestre 1 44,00 € / Semestre 2
- Abonnement Droit de puisage :	260,00 € / semestre	270,00 € / semestre
- Abonnement industriel :	1.330,00 € / semestre	1.400,00 € / semestre
- Consommation tarif ordinaire :	1,38 € / m ³	1,42 € / m ³
- Consommation tarif industriel :	1,33 € / m ³	1,38 € / m ³
- Consommation puisage :	1,60 € / m ³	1,65 € / m ³
- Ventes en gros :	1,86 € / m ³	1,95 € / m ³

Avec les tarifs proposés, la facture type de 120 m3 évoluerait de la sorte :

Désignation	Facture 2025	Facture 2026	% 26/25
Abonnement ordinaire :	82,00 €	86,00 €	+ 4,9 %
Consommation - 120 m ³ :	165,60 €	170,40 €	+ 2,9 %
TOTAL Part SVL – 120 m³ :	247,60 €	256,40 €	+ 3,5 %
Redevances Agence de l'Eau – 120 m ³ :	50,40 €	49,20 €	
TOTAL HT	298,00 €	305,60 €	
TVA 5,5 %	16,39 €	16,81 €	
TOTAL TTC	314,39 €	322,41 €	+ 2,6 %

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,

- ✍ **APPROUVE les tarifs de l'eau potable pour l'année 2026 présentés ci-dessus.**

7 – Fixation des autres tarifs

La concession de service public, signée avec AGUR, offre au SVL la possibilité de modifier, chaque année, tous les tarifs, y compris ceux de la gestion clientèle.

En effet, AGUR assure la facturation des abonnés du service eau, avec les tarifs fixés par le Comité du SVL. L'entreprise est rémunérée pour la gestion du service eau, sur la base des prix du contrat de Concession.

Lors de la réunion du 12 novembre 2025, les élus du Bureau Syndical ont proposé l'application, pour l'année 2026 des tarifs détaillés dans les tableaux ci-après.

▪ **Facturation des travaux (tous assujettis à TVA de 20 %) :**

	Tarif 2025 HT	Tarif 2026 HT proposé par le Bureau au Comité
- Branchements réalisés par AGUR ou dans le cadre d'opérations du SVL :	Devis HT	Devis HT
- Amenée des réseaux pour les lotissements et zones industrielles (réseaux externes au projet)	30 % du devis HT	30 % du devis HT
- Desserte intérieure des lotissements et zones industrielles :	Devis HT	Devis HT
- Dessertes d'écarts :	Forfait Branchement + de 30 à 100 % du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical	Forfait Branchement + de 30 à 100 % du coût de l'extension selon décision du Bureau Syndical
- Renouvellement de Poteau Incendie : ➤ à l'occasion de renouvellement de canalisations d'eau potable par le SVL : ➤ lorsque le poteau incendie est hors service :	0 € 1.855 €	0 € 1.900 €
- Création et Modification de poteau incendie :	Devis HT	Devis HT
- Essai de Poteau Incendie : ➤ Ponctuel ➤ Essai trisannuel – Facturation annuelle		50 €/PI 18 €/PI/an
- Renforcement de conduite pour la défense incendie :	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)	Devis HT diminué de 2% par année d'ancienneté (si conduite de plus de 15 ans)

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
 **APPROUVE les tarifs 2026 des travaux présentés ci-dessus.**

▪ **Frais d'accès au service (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2025 HT	Tarif 2026 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais d'accès au service avec ou sans déplacement d'agent	50,00 €	50,00 €

▪ **Pénalités de retard (sans TVA) :**

	Tarif 2025	Tarif 2026 Proposé par le Bureau au Comité
	Sans TVA	Sans TVA
<u>Entrants :</u> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Ordre de fermeture	15,00 €	15,00 €
<u>Clients ordinaires :</u> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : 1er rappel ▪ J + 35 : Avis de prochaine coupure ▪ J + 45 : Ordre de fermeture	4,00 € 15,00 €	4,00 € 15,00 €
<u>Clients communaux et administrations :</u> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 30 : Date d'échéance ▪ J + 38 : Rappel unique ▪ J + 48 : Ordre de fermeture	15,00 €	15,00 €
<u>Arrêt de compte :</u> ▪ J : Date de Facture ▪ J + 15 : Date d'échéance ▪ J + 21 : Rappel unique ▪ J + 35 : Remise contentieux	15,00 €	15,00 €

▪ **Frais de fermeture de branchement (assujettis à TVA de 10 %) :**

	Tarif 2025 HT	Tarif 2026 HT Proposé par le Bureau au Comité
Frais de déplacement : ➤ Fermeture de branchement (ex : impayés à la demande du SVL, demande de l'utilisateur). ➤ Ouverture de branchement. ➤ Déplacement pour raisons injustifiées.	67,00 €	70,00 €
Frais de régularisation de facture pour non-respect du règlement de service	67,00 €	70,00 €

Après en avoir délibéré, le Comité syndical, à l'unanimité,
 **APPROUVE les tarifs 2026 présentés ci-dessus.**

8 – Changement d'exploitant du service de distribution d'eau potable

A compter du 1^{er} janvier 2026, l'exploitation du service de distribution d'eau potable sera reprise par la société AGUR, en lieu et place de VEOLIA.

Fabien FERNANDEZ et Fernando MARTINS de la société AGUR présentent leur société et l'état d'avancement de leur installation sur Bressuire. Un local technique et un accueil clientèle seront ouverts dans la Zone des Sicaudières au 4 Allée Nicolas Copernic à Bressuire.

AGUR précise également que 4 salariés de VEOLIA, sur les 15 possibles, ont fait le choix de rejoindre la société AGUR.

9 – Questions diverses

Une présentation de l'avancement des travaux du réservoir de Sanzay est également réalisée.



L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 19H45

La Présidente

Dominique REGNIER

Le Secrétaire de Séance

Michel GUILLOTEAU